Le service de retour à domicile de l'Assurance Maladie

C'est un service personnalisé entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie. Après l'accord de mon équipe médicale, tout est organisé pour que je puisse rentrer chez moi avec mon bébé en toute sérénité.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

- Je reçois la visite de mon(ma) conseiller(ère) de l'Assurance Maladie à la maternité le lendemain de la naissance de mon enfant,
- je choisis la sage-femme dans la liste qu'il me propose,
- je signe la lettre d'adhésion à ce service,
- le(la) conseiller(ère) prend contact avec ma sage-femme et planifie la première visite à mon domicile.

UN SERVICE QUI :

- est sans engagement de ma part : je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur ma prise en charge. Du 1er jour de mon 6e mois de grossesse jusqu'au 12e jour après la naissance, tous mes frais médicaux remboursables restent pris en charge à 100 % (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie),
- garantit une totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Ce service proposé par l'Assurance Maladie est en cours de déploiement pour les femmes affiliées au régime général. Il n'est pas encore proposé dans tous les établissements de soins. Pour avoir plus d'information, je me renseigne auprès d'un conseiller de l'Assurance Maladie.

Comment m'informer au mieux ?

Je choisis le professionnel de santé qui m'aide tout au long de ma grossesse (médecin traitant, sage-femme, gynécologue…) et suit mon enfant dès ses premiers pas (médecin traitant, pédiatre…) en consultant **ameli-direct.fr**

J'appelle le **3646*** pour poser mes questions à ma caisse d'assurance maladie

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Pour retrouver chaque mois les examens et les vaccinations de mon enfant dans mon espace prévention, j'ouvre mon compte sur **ameli.fr**
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

DEP - MAT 01/12//44-2011 - © Corbis - ANTIALE - R.C.S. Paris B 378 899 363.

mon parcours d'assuré

MON RETOUR À DOMICILE

JE SUIS SUIVIE À DOMICILE APRÈS MON ACCOUCHEMENT

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie

Mon bébé est né

Il me tarde de pouvoir rentrer chez moi pour profiter avec lui de moments privilégiés.

mon parcours d'assuré

Dans le cadre de mon parcours d'assuré, l'Assurance Maladie me propose des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.
Ainsi, je peux bénéficier d'un service pour faciliter mon retour à domicile après mon accouchement et être suivie chez moi, par la sage-femme de mon choix.

Avec ce service, l'Assurance Maladie met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions après la naissance de mon enfant.

Avec le service de retour à domicile,

je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après la naissance de mon enfant, mon(ma) conseiller(ère) de l'Assurance Maladie me rend visite à la maternité pour me proposer un accompagnement personnalisé à domicile.
C'est mon interlocuteur privilégié.

MON(MA) CONSEILLER(ÈRE) DE L'ASSURANCE MALADIE

- prend contact pour moi avec la sage-femme de mon choix, pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de sa réalisation,
- répond à toutes mes questions liées à ce service,
- me rappelle pour un bilan de satisfaction.

Bien sûr, pour toute question d'ordre médical, je prends contact avec les professionnels de santé qui me suivent.

Dès le lendemain de mon retour à domicile, ma sage-femme assure un suivi personnalisé, adapté à mon état de santé et à celui de mon bébé.

À la naissance de mon enfant, je reçois un nouveau guide. Il me permet de me renseigner sur les premiers pas de mon enfant et les étapes de santé importantes de ses premières années.

MA SAGE-FEMME ET MON BÉBÉ

- Elle m'accompagne dans la réalisation des premiers soins de bébé : soins du cordon…
- elle vérifie son bon état de santé : pesée, contrôle de l'alimentation, du transit et de la digestion…
- elle évalue son éveil et la façon dont il communique,
- elle me conseille pour le bon déroulement de l'allaitement,
- elle m'apprend à faire face aux pleurs.

MA SAGE-FEMME ET MOI

- Elle aborde le vécu de mon accouchement,
- elle me suit après mon accouchement : état de santé, évolution de mon éventuelle cicatrisation, bilan périnéal…
- elle répond à mes questions et prescrit les médicaments qui me sont nécessaires : arrêt de l'allaitement…
- elle me conseille dans l'aménagement de mon environnement quotidien pour me faciliter la vie avec mon bébé en toute sécurité,
- elle m'oriente dans la réorganisation de la vie familiale.

Je retrouve les informations détaillées sur les premiers vaccins de mon bébé sur
ameli-sante.fr

210221 leaflet PRADO 100x210.indd 4-6 06/01/12 12:56